

CR atelier identifiant unique du 23/06/2023

Présents :

- Grégory Bodet, Florent Vanhoutte (Agglomération Compiègne).
- Gaetan Danet (Rennes Métropoles)
- Emeric Prouteau (GIP ATGeRi)
- Florian Loreau, Mélanie Mortier, Antoine Ludeau, Nicolas Kokla, Yann Donnart (BAN)

Spécifications des identifiants BAN

[\[BanID\] Spécification du champ UID de la BAL 1.3 · Issue #184 · BaseAdresseNationale/ban-plateforme \(github.com\)](#)

De manière provisoire, on attend dans la colonne uid_adresse du format BAL v1.3, plusieurs identifiants séparés par des espaces:

- ➔ @ a : UID Adresse obligatoire
- ➔ @ v : UID Voie obligatoire
- ➔ @ c : UID commune obligatoire

RQ BAN : Une version du format BAL 1.4 (en draft pour l'instant) va permettre de séparer les identifiants sans préfix de type @...

RQ Agglo Compiègne sur uuid v4 vs Nano ID :

Pour un référentiel décentralisé comme celui de l'adresse, on doit privilégier la facilité de production, d'implémentation. Le cas de Bat-ID est différent car on parle plutôt de production centralisée pour les bâtiments.

Une adresse est différente on peut donner le libellé et le numéro, mais le bâtiment, on n'aura pas le choix de donner l'identifiant. L'id des adresses est plutôt destiné aux logiciels.

RQ EP : les partenaires consultés étaient plutôt favorables à l'uuid V4 pour ne pas avoir de règle supplémentaire à implémenter.

Conclusion : privilégier la forme uuid V4 par rapport à Nano ID

Schéma de la BAN <https://github.com/BaseAdresseNationale/ban-plateforme/wiki/DRAFT%23-Schema-de-la-base-de-donn%C3%A9es-BAN> (en draft)

Question : En quoi les identifiants uniques présentés sont différents de la clef d'intérop ?

Les identifiants présentés sont différents car :

- ➔ indépendants d'un référentiel externe et non signifiants (pas de référence au code fantoir de la DGFiP, au code insee de l'insee)
- ➔ stables dans le temps (cf ci après cycle de vie de l'adresse et de la voie)
- ➔ indépendants des fusions de commune et des réaffectations de code fantoir
- ➔ disponibles dès la création de l'adresse

Question : Quid des positions différentes pour une même adresse et des identifiants ?

Actuellement les positions différentes d'une même adresse sont dans un tableau de positions dans l'adresse. Y-a-t-il un besoin d'identifiant de position? A priori non.

La commune met en général une position "entrée". La poste peut être intéressée parfois par les positions "boite postale"...

RQ Agglo Compiègne : Si des positions spécifiques sont attendues par un utilisateur il faut qu'il le gère lui-même. Actuellement pas possible dans la BAN.

Cycle de vie des adresses et des voies, présentation de cas concrets.

Cas concrets :

exemple d'adresse : "2 Rue de la Baleine"

- uuid adresse : id1
- uuid de la voie : ida

A retenir : on identifie un lieu adressable. Si le lieu n'a pas changé on peut garder les identifiants, même si on déplace une position.

On renomme une voie entièrement :

Rue de la Baleine -> Rue du Cachalot

-----x-----

Rue de la Baleine (ida)

-----x-----

Rue du Cachalot (ida)

Si l'on souhaite transmettre aux utilisateurs qu'il y a renommage :

L'ID VOIE NE CHANGE PAS. Ceci permet de suivre le changement de libellé de la voie. LA VALEUR DU CHAMP BAL NOM_VOIE CHANGE.

- uuid adresse : id1
- uuid de la voie : ida
- nom_voie passe de « Rue de la Baleine » à « Rue du Cachalot ».

NB : Si l'on ne souhaite pas transmettre qu'il s'agit d'un renommage, on peut changer l'identifiant de la voie et dans ce cas l'utilisateur verra une voie détruite « Rue de la Baleine » et une voie créée la « Rue du cachalot ».

RQ Agglo Compiègne : Pour la gestion du fantoir, en cas de renommage conséquent (pas de légère correction) l'identifiant fantoir change. Faut-il vraiment un identifiant de voie ? Si l'on change juste la valeur Rue de la Baleine en Rue du Cachalot on peut déduire qu'il s'agit d'un renommage car l'identifiant de l'adresse ne change pas.

RQ YD : Y a-t-il un besoin côté producteur de changer l'identifiant? S'il y a un vrai changement de type scission ou fusion de voie peut-être faut-il changer cet identifiant? Les utilisateurs sont intéressés par cette entité voie et donc son identifiant.

RQ MM : Cela pose problème pour les utilisateurs, comment pouvons-nous savoir s'il s'agit d'un renommage de voie existante ou d'une nouveauté ?

RQ NK : Du côté de l'outil Mes adresses, ils ont une gestion de la voie. Ils gardent l'identifiant si le nom de la voie change. Pour les communes qui passent pas Mes adresses pas de soucis pour fonctionner comme ça sur les id de voies.

RQ BAN : dans le modèle de données BAN nous avons une table de voies, d'adresses et communes.

A retenir : (Hors réunion) :

Exemples de cycles de vie des adresses et des voies non vus en réunion

:

On renumérote une adresse :

Le 2 passe en numérotation métrique : 2 -> 301

-----x----- 2 (id1)
Rue de la Baleine (ida)

-----x----- 301 (id1)
Rue de la Baleine (ida)

Si l'on souhaite transmettre aux utilisateurs qu'il y a renommage :

L'ID DE L'ADRESSE (NUMERO) NE CHANGE PAS. Ceci permet de suivre le changement de numéro de l'adresse, c'est toujours le même lieu à adresser. LA VALEUR DU CHAMP « NUMERO » CHANGE

- uuid adresse : id1
- uuid de la voie : ida
- numero passe de 2 à 301

On crée une adresse :

On ajoute le 3 à la Rue de la Baleine

-----x----- 2 (id1)
Rue de la Baleine (ida)

-----x-----x----- 2 (id1) 3 (id2)
Rue de la Baleine (ida)

Ce qui donne une nouvelle ligne dans la BAL avec

- uuid adresse : id2
- uuid de la voie : ida

On supprime une adresse :

On supprime le 2 Rue de la Baleine.

On a plus l'identifiant dans la BAL

- ~~uuid adresse : id1~~

On rajoute une position à une adresse existante :

On ajoute une position de type « entrée » au 2 Rue de la Baleine.

ON A UNE LIGNE DANS LA BAL EN PLUS AVEC LES MEMES IDENTIFIANTS DE VOIE ET D'ADRESSE.

- uuid adresse : id1
- uuid de la voie : ida
- une ligne en plus dans la BAL avec la position supplémentaire de type entrée et les coordonnées de cette position.

On fait une scission de voie :

Cd message OSMOSE réponse de Nicolas. [OSMOSE - idvoie \(numerique.gouv.fr\)](#)